

Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

- en exercice	: 39	
- présents	: 37	
- excusée représentée	: 1	Séance du jeudi 18 décembre 2008
- absent :	: 1	

Madame Pineau, secrétaire de séance

L'an deux mil huit, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le douze du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur François Asensi, Député-maire.

Le quorum étant atteint, M. le Député-maire déclare la séance ouverte à 19 heures et 15 minutes.

Annnonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

Madame Pineau, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Député-maire communique :

- les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, entre le 14 novembre et le 18 décembre 2008.

M. le Député-maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2008.

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1^{er} étage)
- Documentation (4^{ème} étage).

A l'unanimité,

08-273 : Installation d'un conseiller municipal suite à la démission de Madame Sylvie Testamarck

INSTALLE madame Sylvie Septfonds dans ses fonctions de Conseillère municipale en remplacement de madame Sylvie Testamarck

A l'unanimité,

FINANCES - PERSONNEL

08-274 : Finances communales - Budget primitif 2009 : Débats d'orientations budgétaires

Après avoir débattu des orientations budgétaires proposées et du contexte dans lequel se situe l'élaboration de ce budget primitif 2009,

PREND ACTE des principaux objectifs définis :

- 1) Le budget communal doit être consacré à mettre en œuvre la solidarité, le bien être urbain, l'amélioration de la vie sociale,
- 2) En investissements, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements 2006-2011, le budget poursuivra le financement d'équipements qui sont des lieux d'expression culturelle, d'échanges, de découverte de la diversité et d'apprentissage de la tolérance,
- 3) Contraindre les dépenses de fonctionnement et privilégier les investissements qui en réduisent les charges, en particulier dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

08-275 : Finances communales - Garantie d'emprunt accordée par la ville de Tremblay-en-France à la Société d'HLM LOGICIL pour un prêt PEX de 20 046 726 euros, contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations en vue d'une deuxième tranche d'acquisition de logements, auprès d'OSICA, à Tremblay-en-France

ACCORDE la garantie de la commune, pour le remboursement du prêt PEX de 20 046 726 euros (vingt millions quarante six mille sept cent vingt six euros), à hauteur de 100%, que la Société d'HLM LOGICIL se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations en vue de la réalisation d'une opération d'acquisition, auprès d'OSICA, de 514 logements situés aux 14 rue Cotton, 1, 3 et 5 bd de l'Hôtel de Ville, 5 allée Chastillon, 1, 3, 5 et 7 rue Farges, 22 et 24 avenue de la Paix et 2 rue Olivier de Serres à Tremblay-en-France.

Les caractéristiques de ce prêt PEX de 20 046 726 euros, consenti par la Caisse des dépôts et Consignations, sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PEX
Montant du prêt	20 046 726 €
Durée	35 ans
Périodicité des échéances	annuelle
Annuité	constante
Taux d'intérêt actuariel annuel	4.60 %
Taux annuel de progressivité	0.00%
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée
Indice de référence	Livret A
Valeur de l'indice de référence	4.00 %
Différé d'amortissement	aucun
Commission d'intervention	2 300 €

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêts et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A. En conséquence, le taux du livret A effectivement appliqués aux prêts sera celui en vigueur à la date d'effet des contrats de prêts garantis par la présente délibération.

PRECISE que la garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 35 ans, à hauteur de 100% de la somme de 20 046 726 euros.

DIT qu'au cas où la Société d'HLM LOGICIL, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle, aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification par lettre missive de la Caisse des dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt PEX, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

AUTORISE monsieur le Député-maire, en sa qualité de garant, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Société d'HLM LOGICIL et la Caisse des dépôts et Consignations, ainsi qu'à signer la convention de garantie dudit emprunt entre la commune et la Société d'HLM LOGICIL.

A la majorité des votants

08-276 : Finances communales - Décision modificative du mois de décembre 2008

VOTE la décision modificative s'équilibrant :

en Fonctionnement

- Dépenses : 384 065.19€
- Virement à la section
d'investissement 2 619 514.00€

- Recettes 3 003 579.19€

en Investissement

- Dépenses : 21 319 344.00€

- Virement de la section de
fonctionnement 2 619 514.00€

- Recettes 18 699 830.00€

tel que décrit dans le tableau annexé.

PROCEDE aux opérations non budgétaires de transfert de patrimoine suivantes :

Requalification de l'entrée du Centre ville (Cours de la République)
A transférer du :

2033/020/613	Annonces	294.41
2031/824/620	Etudes	7 621.36
2315.12/816/611	Canalisation eau potable	81 127.36
238.21/824/611	Frais d'études	72 774.68

A transférer au :

2152.20/824/611	Requalification Cours de la République	161 817.81
-----------------	---	------------

A la majorité des votants

08-277 : Etablissement des tarifs séjours familles hiver 2009

ADOPTE les tarifs des séjours familles pour l'hiver 2009.

DIT que l'organisation des centres de vacances adoptée en Conseil municipal s'applique à ce séjour.

ACCEPTE comme mode de paiement les chèques vacances, les espèces, les chèques bancaires ou postaux et les cartes bleues.

Attention les bons CAF ne sont pas acceptés pour ce type de séjour.

AUTORISE le remboursement des séjours annulés suivant les conditions prévues dans le document portant organisation des centres de vacances.

A l'unanimité,

CULTURE - CITOYENNETE - VIE SOCIALE

08-278 : Approbation d'un accord cadre entre la ville de Tremblay-en-France et ARCAD (Action régionale pour la création artistique en Ile-de-France)

APPROUVE les termes de l'accord cadre.

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant légal à le signer.

A l'unanimité,

08-279 : Approbation de la convention de partenariat entre la ville, Osica et la Régie de quartier sur le projet « TIG collectif »

APPROUVE la convention de partenariat passée entre la ville de Tremblay-en-France, Osica et la Régie de quartier.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué, à la signer.

PRECISE que la Régie de quartier s'engage à mobiliser tous les moyens et actions pour aboutir à la réalisation des objectifs définis dans la convention.

A l'unanimité,

DEVELOPPEMENT DURABLE

08-280 : Assainissement - Budget primitif 2009 : Débat d'orientations budgétaires

PREND ACTE des principaux objectifs définis et devant servir à l'élaboration du Budget primitif 2009 du service annexe de l'Assainissement.

08-281 : Régie communale de distribution d'eau - Budget primitif 2009 : Débat d'orientations budgétaires

PREND ACTE des principaux objectifs définis et devant servir à l'élaboration du Budget primitif 2009 de la Régie communale de distribution d'eau.

08-282 : Rapport annuel pour l'année 2007 sur le prix et qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2007.

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1^{er} étage)
- Documentation (4^{ème} étage).

08-283 : Rapport annuel pour l'année 2007 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel pour l'année 2007 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets.

Ce document est à la disposition des administrés, en mairie, aux services :

- Accueil (1^{er} étage)
- Documentation (4^{ème} étage).

08-284 : Education à l'environnement et au développement durable : demande de subvention à la région

AUTORISE le Maire à demander à la région une subvention de 35 000 € sur un projet total estimé à 70 000 €.

A l'unanimité,

AMENAGEMENT - URBANISME - VIE ECONOMIQUE

08-285 : Approbation de la cession d'un terrain situé à l'angle de la rue Jules Guesde et de la rue du Cimetière

APPROUVE le classement dans le domaine public communal de trois lots d'une surface respective de 142 m², 9 m² et 2 m², tels qu'ils figurent sur le plan partiel d'alignement, ainsi que leur affectation à l'usage du public.

APPROUVE le déclassement du domaine public communal d'un lot d'une surface de 146 m², tel qu'il figure sur le plan partiel d'alignement, ainsi que sa désaffectation.

APPROUVE la cession d'un terrain d'une contenance mesurée de 8 002 m², situé à l'angle de la rue Jules Guesde et de la rue du Cimetière, au profit de la SA HLM LOGIREP dont le siège social se situe 127 rue Gambetta - 92150 SURESNES ou toute société qu'elle constituerait et/ou substituerait pour le même objet, à savoir la réalisation d'une résidence locative.

AJOUTE que la cession interviendra au prix total de 1 056 000 € (un million cinquante six mille euros) HT auquel s'applique une taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur à ce jour.

S'ENGAGE à verser une subvention pour surcharge foncière dont le montant est estimé à 247 523 € (deux cent quarante sept mille cinq cent vingt trois euros), en complément de celle versée par l'Etat.

S'ENGAGE à être garante des emprunts P.L.U.S et P.L.A.I consentis à LOGIREP pour le financement de l'opération.

AUTORISE la SA HLM LOGIREP ou toute société qu'elle constituerait et/ou substituerait pour le même objet à déposer une demande de permis de construire sur le terrain de 8 002 m².

AUTORISE Monsieur le Député-Maire, ou son représentant délégué, à signer tout acte relatif à cette cession avec les personnes ci-dessus désignées ou toute société qu'elles constitueraient et/ou substitueraient pour le même objet.

A l'unanimité,

08-286 : Approbation de la cession des logements locatifs de la SODEDAT 93 situés au Vieux-Pays au GIE (Groupement d'Intérêt Economique) CMH (LOGICIL)

RAPPORTE la délibération n° 01-243 du Conseil municipal du 20 décembre 2001, approuvant le transfert des logements de la SODEDAT 93 situés au Vieux-Pays à la SEM PACT 93.

AUTORISE la vente moyennant un prix de 172 200 €, par la SODEDAT 93 au groupement d'intérêt économique CMH dont le siège social est domicilié au 74 avenue Jean Jaurès - BP 10 430 - 59 664 Villeneuve d'Ascq, ou à sa société d'HLM LOGICIL, des biens immobiliers suivants :

- Parcelle cadastrée Section AB 231 pour une superficie de 180 m², située 4 rue Jules Guesde, supportant un bâtiment d'habitation comprenant un logement locatif social,
- Parcelle cadastrée Section AD 67 pour une superficie de 56 m², située 17 rue Louis Eschard, supportant un bâtiment d'habitation comprenant un logement locatif social,
- Parcelle cadastrée Section AD 379 pour une superficie de 431 m², située 5 route de Roissy, supportant un bâtiment d'habitation comprenant quatre logements locatifs sociaux.

DECIDE de la résiliation amiable de la convention signée le 15 mai 1985 et de ses avenants, relatifs à l'acquisition, la réhabilitation et la construction des immeubles précités, et **APPROUVE** le versement d'une subvention à la SODEDAT 93 d'un montant de 271 900 € (deux cent soixante et onze mille neuf cent euros) à titre d'aide exceptionnelle et pour solde de tous comptes de ladite convention.

AUTORISE dans l'attente du transfert des biens immobiliers, la signature d'une convention de gestion entre la SODEDAT 93 et le groupement d'intérêt économique CMH, pour la prise en charge de la gestion de ce patrimoine par l'acquéreur dès le 1^{er} janvier 2009.

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité,

TRANQUILLITE PUBLIQUE

08-287 : Approbation et autorisation donnée à monsieur le Député-maire de signer la convention de partenariat entre la commune de Tremblay-en-France et l'Etat, relative à la vidéo surveillance

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la commune de Tremblay-en-France et l'Etat, relative à la vidéo surveillance.

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer la convention.

A la majorité des votants

TRAVAUX

08-288 : Marché de travaux d'extension de l'école maternelle Honoré de Balzac :

- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer ce marché

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant à signer le marché de travaux d'extension de l'école maternelle Honoré de Balzac avec les sociétés :

- Lot 2 : société CARL CONSTRUCTIONS pour un montant de 322.244,22 € HT
- Lot 3 : société U.P.C. pour un montant de 32.160,65 € HT
- Lot 4 : société TEMIS pour un montant de 45.082,55 € HT
- Lot 5 : déclaré infructueux.

et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité,

08-289 : Marché de gestion du parc de stationnement de l'Hôtel de Ville :

- Approbation d'un avenant n° 1

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 1 au présent marché à passer avec la société PARKING DE FRANCE.

A l'unanimité,

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

08-311 : Approbation et autorisation donnée à monsieur le Député-maire de signer la convention d'objectifs et de financements des structures enfance, jeunesse et petite enfance

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financements des structures enfance, jeunesse et petite enfance, liant la Caisse d'Allocations Familiales à la ville.

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer la convention.

A l'unanimité,

QUESTIONS SANS RAPPORTEUR

FINANCES - PERSONNEL

08-290 : Finances communales - Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement et des subventions de fonctionnement avant l'adoption du budget primitif 2009

AUTORISE monsieur le Député-maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement, au titre de l'exercice 2009, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2008, et ce, avant le vote du budget primitif 2009.

DIT que les affectations de crédit sont les suivantes :

Chapitres	Crédits ouverts au budget 2008 (Décision modificative de décembre non comprise)	Montants des crédits autorisés avant l'adoption du budget primitif 2009
20 - Immobilisations incorporelles	887 455.65 €	221 863,91 €
204 - Subventions d'équipement versées	2 787 730.17 €	696 932.54 €
21- Immobilisations corporelles	7 187 738.24 €	1 796 934.56 €
23- Immobilisations en cours	32 825 083.39 €	8 206 270.85 €

AUTORISE monsieur le Député-maire à engager, liquider, mandater des dépenses liées au versement des premiers acomptes de subventions de fonctionnement aux associations ou établissements publics, suivant les conventions existantes, selon le détail ci-dessous :

Association ou établissement public	Subvention 2008	Montant à verser en janvier 2009
CCAS	1 050 000 €	200 000 €
Caisse des Ecoles	270 072 €	35 800 €
Le Centre de Formation municipal (CFM)	167 150 €	95 200 €
ATC Cinéma Jacques Tati	454 057 €	174 180 €
Centre Culturel Aragon	637 216 €	259 000 €
APAAS	1 165 691 €	512 000 €
Tennis Club Tremblaysien	173 261 €	69 300 €
Tremblay Football Club	369 759 €	147 900 €
TAC Handball	249 798 €	99 900 €
MJC Espace Jean Roger Caussimon	216 160 €	91 850 €
Association pour la gestion de la Salle Jean Roger Caussimon	290 149 €	113 700 €
Tremblay Espace Evasion	245 800 €	104 000 €
Ecole Pie X	59 261.16 €	19 755 €
Comité de jumelage	21 070 €	20 980 €
Association jeunesse tremblaysienne (AJT)	138 510 €	37 000 €
CASCL	222 285 €	86 000 €
Régie de quartier	20 000 €	20 000 €
Mission locale intercommunale	112 787 €	37 200 €
Tremblay athlétic club général	405 499 €	162 200 €

A l'unanimité,

08-291 : Finances communales - Admissions en non valeur

AUTORISE les admissions en non-valeur des produits irrécouvrables, relatifs aux années 2003, 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008 dont le montant s'élève à 12 154.57 euros.

A l'unanimité,

08-292 : Finances communales - Remboursement d'un excédent prescrit

AUTORISE monsieur le Député-maire à mandater la somme de 158.73 euros à monsieur Samake SADIOU, au titre du remboursement d'un excédent constaté sur le titre n° 3686 de 2004.

A l'unanimité,

08-293 : Personnel Communal - Suppressions/ Créations de postes

MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 18 décembre 2008 :

	Ancien effectif	Nouvel effectif
- 2 éducateurs de jeunes enfants	11	09
- 2 auxiliaires de puériculture de 1 ^{ère} classe	30	28
- 1 ingénieur territorial	11	10
- 2 rédacteurs principaux	08	06
- 2 animateurs territoriaux	16	14
- 2 adjoints administratifs principaux De 2 ^{ème} classe	31	29
- 1 psychologue de classe normale	02	01
- 1 assistant socio-éducatif	04	03
- 2 gardiens de police municipale	08	06
- 1 infirmière de classe normale	08	07
- 3 agents de maîtrise	29	26
- 1 adjoint technique 2 ^{ème} classe	262	261
- 11 adjoints techniques 1 ^{ère} classe	38	27
+ 1 auxiliaire de puériculture Principal de 2 ^{ème} classe	02	03
+ 1 éducateur principal de jeunes De jeunes enfants	03	04
+ 1 auxiliaire de puériculture Principal de 1 ^{ère} classe	01	02
+ 1 technicien territorial	10	11
+ 1 rédacteur chef	06	07
+ 1 attaché territorial	64	65
+ 1 adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe		
+ 1 animateur principal	05	06
+ 2 adjoints administratif 1 ^{ère} classe	50	52
+ 1 psychologue hors classe	00	01
+ 1 assistant socio-éducatif principal	02	03
+ 2 brigadiers de police municipale	04	06
+ 1 rééducateur territorial à TNC 35%	00	01
+ 3 agents de maîtrise principaux	19	22
+ 9 adjoints techniques principaux De 2 ^{ème} classe	46	55
+ 4 adjoints techniques principaux De 1 ^{ère} classe	13	17

A l'unanimité,

08-294 : Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Député-maire de signer l'avenant n° 2 à la convention cadre signée entre la ville de Tremblay-en-France et le Comité d'actions sociales, culturelles et de loisirs (CASCL)

APPROUVE les termes de l'avenant n° 2 à la convention cadre passée entre la ville de Tremblay-en-France et le CASCL.

AUTORISE monsieur le Député-maire à le signer.

A l'unanimité,

08-295 : Montant de la dotation forfaitaire versée à la commune pour les opérations du recensement de la population 2009 et la rémunération des agents recenseurs

APPROUVE la délibération par laquelle la commune organisera et exécutera les opérations du recensement de la population qui auront lieu du jeudi 15 janvier au samedi 21 février 2009.

ADOPTE la proposition de rémunération des agents recenseurs, qui est basée sur la feuille de logement, la feuille de logement non enquêté et la fiche d'adresse non enquêtée, rémunérée 7,83 euros bruts (sept euros et quatre-vingt-trois centimes) par document précité, et sur une prime de 120 euros bruts (cent vingt euros) par agent recenseur.

PRECISE que la proposition de rémunération inclut également la rémunération des 2 demi-journées de formation des 2 agents suppléants, dont le montant s'élève à 60,97 euros (soixante euros et quatre-vingt dix-sept centimes) par agent recenseur suppléant.

PRECISE que les dépenses résultant de la proposition de rémunération s'élèvent à environ 9 253,86 euros (neuf mille deux cent cinquante trois euros et quatre-vingt-six centimes).

PRECISE qu'une dotation forfaitaire de 5 527 euros (cinq mille cinq cent vingt sept euros) sera versée par l'Etat au titre de l'enquête de recensement.

A l'unanimité,

CULTUREL - CITOYENNETE - VIE SOCIALE

08-296 : Tarifs 2009 : remboursement des documents (imprimés, CD audio, DVD, Cd rom) en cas de perte, de détérioration ou de non restitution par l'utilisateur de la médiathèque

ADOPTE à compter du 1er janvier 2009, les tarifs pour le remboursement des documents, imprimés et CD audio, en cas de non restitution et des DVD, Cd rom en cas de perte, de détérioration ou de non restitution par l'utilisateur de la médiathèque.

AUTORISE le rachat par les usagers des documents (imprimés et CD) perdus ou détériorés.

AUTORISE la modification du règlement intérieur de la bibliothèque en ce sens.

**Grille des tarifs forfaitaires pour le remplacement d'un document égaré,
détérioré ou non restitué (frais de gestion inclus)**

Tarif 2009

Catégorie 1	
→ manga ou livre de poche ou équivalent	10 €
→ 3 revues adulte ou enfant et plus	
→ livre enfant	
→ bande dessinée	
Catégorie 2	
→ roman	20 €
→ essai	
→ documentaire (livre)	
→ CD	
→ partition	
Catégorie 3	
→ Beau livre (grand format, et/ou ouvrage relié et/ou ouvrage illustré de nombreuses planches et prix d'achat supérieur à 40 €)	40 €
→ cédérom	
→ coffret 2 CD et plus	
→ DVD et coffret de 2 DVD	
Catégorie 4	
→ coffret de 3 DVD et plus	60 €

A l'unanimité,

DEVELOPPEMENT DURABLE

08-297 : Assainissement - Décision modificative sur le Budget primitif 2008

OPERE la décision modificative ci-après :

INVESTISSEMENT							
Imputation				Imputation			
Ch.	Art.	DEPENSES	EUROS	Art.	Art.	RECETTES	EUROS
				021	021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
13	13111	subvention équipement - Agence de l'eau (annule l'encaissement du titre 134/07)	52 200,00	16	1641	emprunt 71639	52 200,00
21	21532	install. caractère spécifique assainissement	330,00				
040	13911	Amortissement subvention investissement	-330,00				
			52 200,00			Total	52 200,00

A l'unanimité,

08-298 : Assainissement - Subventions octroyées à des familles dans le cadre d'une mise en conformité des branchements privatifs au réseau d'assainissement

DECIDE d'allouer à M. **MASSON SCI NOSSAM**, qui a effectué des travaux pour un montant de **2 000** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **720,00** euros TTC.

DECIDE d'allouer à Melle **DA SILVA**, qui a effectué des travaux pour un montant de **1 501,27** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **540,46** euros TTC.

DECIDE d'allouer à Mme **GUDESTE**, qui a effectué des travaux pour un montant de **1 921,08** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **691,59** euros TTC.

DECIDE d'allouer à Mme **MAILLOTTE**, qui a effectué des travaux pour un montant de **1 740,75** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **626,67** euros TTC.

DECIDE d'allouer à M. Mme **AMRAR**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **661,53** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **238,15** euros TTC.

DECIDE d'allouer à M. Mme **CLERMONT**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **178,03** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **64,09** euros TTC.

DECIDE d'allouer à Mme **POIZEL**, qui a effectué des travaux pour un montant de **1 498,10** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **539,32** euros TTC.

DECIDE d'allouer à M. Mme **DA CUNHA**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **511,04** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **183,97** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **178,86** euros.

DECIDE d'allouer à M. Mme **BATAILLE**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **761,90** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **274,28** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **266,66** euros TTC.

DECIDE d'allouer à M. **PRIEUR**, qui a effectué des travaux pour un montant de **2 932,90** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **1 055,84** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **806,07** euros TTC.

DECIDE d'allouer à M. **CITHAREL**, qui a effectué des travaux pour un montant de **2 553,10** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **919,12** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **893,58** euros.

DECIDE d'allouer à M. Mme **TROUILLOT**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **1 688,07** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **607,70** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **590,82** euros.

DECIDE d'allouer à M. Mme **KOPYTO/GREFF**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **100,82** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **36,29** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **35,29** euros.

DECIDE d'allouer à M. **GUENEAU** et Mme **TESSEBRE**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **3 540,71** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **1 274,65** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **926,82** euros.

DECIDE d'allouer à Mme **CLUGERY**, qui a effectué des travaux pour un montant de **2 215,50** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **797,58** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **775,42** euros.

DECIDE d'allouer à M. Mme **FIGUEIREDO**, qui ont effectué des travaux pour un montant de **288,73** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **103,94** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **101,05** euros.

DECIDE d'allouer à M. **DA SILVA**, qui a effectué des travaux pour un montant de **3 010,98** euros TTC, une subvention ville d'un montant de **1 083,95** euros TTC et une subvention de l'agence de l'eau d'un montant de **926,82** euros.

A l'unanimité,

08-299 : Régie communale de distribution d'eau - Décision modificative sur le Budget primitif 2008

OPERE la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Imputation				Imputation			
Ch.	Art.	DEPENSES	TOTAL	Ch.	Art.	RECETTES	TOTAL
				042	7811	Reprise sur amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles	54,00
023	023	Virement à la section d'investissement	54,00				
		Total	54,00			Total	54,00

INVESTISSEMENT

Imputation			Imputation				
Ch.	Art.	DEPENSES	EUROS	Art.	Art.	RECETTES	EUROS
				021	021	Virement de la section de fonctionnement	54,00
040	28175 61	Amortissement des immobilisations service eau potable	54,00				
		Total	54,00			Total	54,00

A l'unanimité,

EDUCATION - SPORTS -VACANCES

08-300 : Approbation de l'avenant n° 2 à la convention cadre signée entre la ville de Tremblay-en-France et l'Association de promotion et d'aide aux activités sportives (APAAS)

DECIDE de verser à l'APAAS une subvention de fonctionnement de 6.102 € relative à la sécurité des équipements sportifs du Parc des Sports pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2008 ainsi qu'une subvention de 16.000 € pour la formation et l'accompagnement du sport féminin.

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention signée entre la ville de Tremblay-en-France et l'APAAS

AUTORISE monsieur le Député-maire ou en cas d'empêchement l'adjoint au Maire chargé des sports, à le signer.

A l'unanimité,

AMENAGEMENT - URBANISME - VIE ECONOMIQUE

08-301 : Approbation d'un avenant n°4 prorogeant la convention signée avec la SEMIPFA pour l'aménagement de la ZAC du Vieux-Pays

APPROUVE les clauses du projet d'avenant n° 4 à la convention d'aménagement passée avec la SEMIPFA pour la ZAC du Vieux-Pays, prorogeant de deux années supplémentaires la durée de ladite convention.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant n° 4.

A l'unanimité des votants

TRAVAUX

08-302 : Marché relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien ménager des bâtiments et équipements communaux :

- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer ce marché et tout document s'y rapportant

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer ce marché et tout document s'y rapportant avec le candidat retenu par la Commission d'appel d'offres, à savoir :

- lot n°1 : l'offre de la société SOCIETE ANER pour un montant annuel de :

- 250 000 € HT (299 000 € TTC) minimum
- 800 000 € HT (956 800 € TTC) maximum.

- lot n°2 : l'offre de la société SOCIETE VDS pour un montant annuel de :

- 35 000 € HT (41 860 € TTC) minimum
- 120 000 € HT (143 520 € TTC) maximum.

A l'unanimité,

08-303 : Marché de travaux de plomberie dans les bâtiments communaux - Année 2009 et éventuellement 2010, 2011 et 2012 :

- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer ce marché

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer le marché de travaux de plomberie dans les bâtiments communaux - Année 2009 et éventuellement 2010, 2011 et 2012 avec la société U.P.C. et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité,

08-304 : Marché de travaux de téléphonie et câblage informatique dans les bâtiments communaux - Année 2009 et éventuellement 2010, 2011 et 2012 :

- Autorisation à donner au pouvoir adjudicateur pour signer ce marché

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer le marché de travaux de téléphonie et câblage informatique dans les bâtiments communaux - Année 2009 et éventuellement 2010, 2011 et 2012 avec la société TTE TRANSEL et tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité,

08-305 : Marché de travaux de réhabilitation des vestiaires du gymnase Marcel Cerdan - Lot 7 : électricité - Lot 8 : peinture :

- Approbation de 2 avenants

APPROUVE les clauses des avenants à passer avec les sociétés LEBRUN et Fils et CARL CONSTRUCTION.

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité,

08-306 : Marché relatif aux missions de contrôles et de vérifications techniques - Lot 1, 2 et 4 :

- Approbation de 3 avenants

APPROUVE les clauses des avenants relatifs aux missions de contrôle et de vérifications techniques - Lot 1, 2 et 4 avec la société QUALICONSULT.

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document relatif à cette affaire:

A l'unanimité,

08-307 : Marché relatif à l'exécution des services de transports publics routiers réservés aux élèves :

- Approbation de l'avenant n° 3 à passer avec les courriers d'Ile-de-France

APPROUVE les clauses de l'avenant n° 3 à passer avec la société les Courriers d'Ile-de-France.

AUTORISE monsieur le Député-maire à le signer.

PRECISE que le taux de majoration est fixé à 7 % par rapport au prix en vigueur l'année précédente.

A l'unanimité,

08-308 : Clôture du mandat pour le réaménagement de l'entrée du centre ville

APPROUVE le montant définitif de l'opération à hauteur de 4 448 344,01 € TTC (quatre millions quatre cent quarante huit mille trois cent quarante quatre euros et un centime).

A l'unanimité des votants

08-309 : Approbation d'un protocole transactionnel relatif à la construction d'un pavillon télésecurité au Parc des Sports - lot 9 : électricité

APPROUVE les clauses du protocole transactionnel relatif à la construction d'un pavillon télésecurité - Lot 9, à signer avec la Société EETB.

AUTORISE monsieur le Député-maire à signer ce protocole transactionnel, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

A l'unanimité,

08-310 : Marché d'acquisition de matériel informatique - Lot 1 : Micro-ordinateurs de type PC :
- Approbation de l'avenant n°3

APPROUVE les clauses de l'avenant n°3 à passer avec la société DELL.

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant à signer cet avenant et tout acte relatif à cette affaire.

A l'unanimité,

La séance est levée à 21 heures et 57 minutes

Le secrétaire de séance :

Madame Pineau.

--oOo--